



**Commune de Martigny-Combe**  
**Route de la Croix 32**  
**1921 Martigny-Croix**

## **Mise à l'enquête publique**

### **Autorisation de construire**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. Cédrik Vouilloz, Route du Feylet 33, 1928 Ravoire pour la transformation d'un restaurant en deux logements en résidence principale avec modification des aménagements extérieurs et des façades sur la parcelle 710 du plan 7 au lieu-dit Le Feylet à Ravoire, zone 9 habitation faible densité D, coord. 569'747/105'661, propriété du requérant, dossier déposé sur eConstruction le 28.04.2026 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction e52aea2c).
- M. Domenico Nicola Stabile, Les Tsablets 11, 1928 Ravoire pour la construction d'un couvert en béton armé avec dalle supérieure végétalisée (ouvrage semi-enterré) sur deux places de stationnement existantes et réfection du balcon/terrasse du bâtiment adjacent sur la parcelle 523 du plan 5 au lieu-dit Sur le Mont à Ravoire, zone 9 habitation faible densité D, coord. 570'107/105'989, propriété du requérant, dossier déposé sur eConstruction le 29.05.2026 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction b880a718).
- M. Thomas Faussurier et Mme Manon Gay des Combes, Rue des Ecottins 3, 1921 Martigny-Croix pour la transformation et réunification d'un appartement, d'un grenier et d'un local en un seul logement avec changement d'affectation en résidence principale sur les parcelles 1628, 1629, 1630 et 1794 du plan 12 aux Rappes, zone 1 village B, coord. 569'802/103'621, parcelle 1628, parcelle 1629 PPE 5301, parcelle 1630 PPEs 5297 et 5299, parcelle 1794 propriétés des requérants, dossier déposé sur eConstruction le 02.06.2026 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction 2e346f44).

Les dossiers sont consultables sur la plateforme eConstruction ou auprès du bureau des constructions pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier à l'Administration communale soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

26 juin 2026

**COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE**